

COMMUNE DE NIVILLAC
Mairie- 9 rue du Calvaire- 56130 NIVILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix
Le quatre janvier
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures à la mairie
Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 29 décembre 2009



Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 votants : 23

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- DAVID G- Mme DENIGOT B.- Mme FRANCO M.- FREOUR J.C.- Mlle FREOUR N.- Mme GERVOT-BROHAN N.- Mme GICQUIAUX C.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E- JOUSSE E.- Mme LAPORTE M- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. -PEDRON A.- Mme PERRAUD C. - Mme PHILIPPE J.- PROU A. - THURIAUD M. - Mme VALLEE E.

ABSENTS : ARDOUIN M. - CHATAL J.P.- MATHIEU J.P.- PROVOST L.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Monsieur GUIHARD, adjoint délégué, expose le rapport et la cartographie établis par le cabinet DMEAU, prestataire mandaté pour cette opération.

Cette étude s'est effectuée, d'une part, avec le concours d'un groupe de travail composé d'élus, de personnes qualifiées, de représentants d'associations de protection de l'environnement et de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) et, d'autre part, par des visites sur le terrain.

Au total, la commune compte 750 hectares de zones humides dont 188 hectares de marais en bordure de la Vilaine, soit 14,4 % de la superficie communale.

En dehors des espaces de marais de Vilaine (NATURA 2000 + inventaire), la commune compte 562 hectares de zones humides soit 10,5 % de la superficie de la commune.

En moyenne et en dehors du marais de Vilaine, les inventaires réalisés sur le bassin de la Vilaine comptabilisent moins de 10 % de zones humides, ce qui place Nivillac dans les communes où les zones humides sont encore bien préservées.

Avec 15 % de cours d'eau en plus des cartes IGN, l'inventaire des cours d'eau a permis de mettre à jour le réseau hydraulique. Au total 101 km de cours d'eau drainent la commune et 4,6 km de Biez parcourent le marais en dehors du périmètre Natura 2000.

L'inventaire récent des biez réalisé par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) sur les marais de Vilaine a été intégré à l'étude (cartes et statistiques) afin de proposer un inventaire exhaustif des cours d'eau sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cet inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu la législation en vigueur et notamment le SAGE Vilaine préconisant de réaliser un inventaire des zones humides et des cours d'eau dans le but de les intégrer dans les documents d'urbanisme,

La cartographie et le rapport établis par le cabinet DMEAU faisant l'inventaire des zones humides et les cours d'eau sur le territoire de la commune,

- Approuve l'inventaire des zones humides et des cours d'eau lequel sera intégré dans le futur plan local d'urbanisme.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean THOMAS

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture le
Publié le 15/1/2010

